



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-361 RELATIF À L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 97.11 PRÉVOYANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES MUNICIPALES PAR RÉOLUTION**

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 18 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-361 relatif à l'abrogation du règlement numéro 97.11 prévoyant l'imposition des taux de taxes municipales par résolution.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au [www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca).

Le règlement numéro 2022-361 entre en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ À LABELLE, LE 19 JUILLET 2022**

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière